

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 21

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de convocation du Bureau communautaire :

Le 16/06/2022

Le 23 juin 2022, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Armand CHAUMONT (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Daniel DOMPOINT, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement situé chemin de la Grande Croix à Fareins

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subvention. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2016 sur le système d'assainissement de Fareins.

Les travaux consistent à réhabiliter le réseau d'assainissement par chemisage continu et à réhabiliter les branchements en tranchée. Ces travaux visent la suppression des eaux claires parasites (Action n°9 du schéma directeur).

Le coût de cette opération est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 29 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir une subvention de la part de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement chemin de la Grande Croix à Fareins pour un montant d'opération évalué à 29 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;

- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger de l'aide éventuelle qui pourrait être attribuée ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2023.

2 8 JUIN 2022

A Trévoux, le 23/06/2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220623-2022B13-AC
Affichage le : 2 8 JUIN 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

